

## **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE** **MERCREDI 26 JUIN 2024**

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27**

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS PRÉSENTS : 20 (dont 1 suppléant)**

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : 4**

Le 26 juin 2024, à 18 heures, le conseil communautaire de la communauté de communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle du conseil municipal de Val d'Isère, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président.

### **PRÉSENTS**

Bourg-Saint-Maurice : Guillaume DESRUES, Laurence REGNIER, Laurent CHELLE, Gérard VERNAY, Michelle ANXIONNAZ, Nicolas MORIN, Frédéric BATAILLE

Les Chapelles : Jean-Claude BERGER SABBATEL (suppléant)

Montvalezan : Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Sééz : Lionel ARPIN, Mathieu LECLERCQ

Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Tignes : Serge REVIAL, Capucine FAVRE, Franck MALESCOUR

Val d'Isère : Patrick MARTIN, Véronique PESENTI-GROS

Villaroger : Alain EMPRIN

### **EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR**

Morgan LE LANN donne pouvoir à Guillaume DESRUES

Françoise BESNARD donne pouvoir à Michelle ANXIONNAZ

Cécile UTILLE-GRAND donne pouvoir à Thierry GAIDE

Joëlle CAMPERS donne pouvoir à Lionel ARPIN

### **EXCUSÉS**

Les Chapelles : Paul PELLECUER

Sééz : Eric JACQUEMOUD

Tignes : Laurence FONTAINE

Val d'Isère : Gérard MATTIS

### **SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

**Lionel ARPIN est désigné secrétaire de séance**

2024-97

**CONTRAT ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE-TARENTEISE ET L'ASSOCIATION PATRIMOINE EN TARENTEISE POUR L'ORGANISATION DES CONCERTS DU 33<sup>E</sup> FESTIVAL BAROQUE DE TARENTEISE**

L'association Musique et Patrimoine en Tarentaise a proposé à la communauté de communes de Haute-Tarentaise, une programmation décentralisée de concerts rayonnant sur les communes de Haute-Tarentaise.

Pour 2024, les communes de Les Chapelles, Sainte-Foy-Tarentaise et Séez ont fait le vœu de programmer des concerts en juillet et en août 2024.

Dans le cadre du développement culturel global du territoire, il est proposé que la communauté de communes de Haute Tarentaise s'associe à l'association Musique et Patrimoine en Tarentaise pour assurer la promotion et la diffusion de leurs concerts.

La participation financière de la communauté de communes de Haute-Tarentaise et des communes associées a été fixée, selon nos accords de l'année 2024, à la somme de 7 500 € répartie comme suit :

- 1 concert à Sainte Foy Tarentaise : 2 500 €
- 1 concert à Séez : 2 500 €
- 1 concert aux Chapelles : 2 500 €

Aussi il est proposé que la communauté de communes participe à hauteur de 50% au financement de chaque concert, sauf pour le concert des Chapelles pris en charge à 100%, soit un total de **5 000€**.

Le contrat 2024, annexé à la présente délibération, fixe les conditions de collaboration entre la communauté de communes de Haute-Tarentaise et l'association Musique et Patrimoine en Tarentaise.

**Le conseil communautaire, l'unanimité :**

- **APPROUVE** le principe de participer au financement des concerts de l'association Musique et Patrimoine en Tarentaise sur les communes de Sainte Foy Tarentaise, Les Chapelles et Séez, pour un montant de 5 000 € ;
- **AUTORISE** le Président à signer le contrat entre la communauté de communes et l'association Musique et Patrimoine en Tarentaise, annexé à la présente délibération, ainsi que tous les documents s'y rapportant ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2024.

**Yannick AMET**

Président



Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le

ID : 073-247300254-20240628-2024\_97-DE



MUSIQUE ET PATRIMOINE EN TARENTEAISE  
Association loi 1901 N° W731006725  
SIRET 398 903 021 00010 code APE 9002Z  
TVA Intracommunautaire FR 93 398 903 021



Place St Pierre 73600 MOUTIERS  
Tél : 07 89 04 77 36  
contact@festivaldetarentaise.com  
www.festivaldetarentaise.com  
Suivez-nous sur   

## CONTRAT d'organisation de concert 33<sup>e</sup> Festival Baroque de Tarentaise

### Entre : **MUSIQUE ET PATRIMOINE EN TARENTEAISE**

Association loi 1901 - Siège social : Place Saint Pierre 73600 Moûtiers

Siret : 39890302100010 - TVA intracommunautaire FR93398903021 - Code APE : 9001 Z

Licence entrepreneur de spectacle – En cours (récépissé de déclaration 03-06-2023)

Représentée par Bruno BERTHIER président, d'une part

et

La Communauté de communes de Haute-Tarentaise, rue St Pierre 73700 Séez

Représentée par Yannick AMET, président d'autre part

Il a été convenu ce qui suit :

### **MUSIQUE ET PATRIMOINE EN TARENTEAISE (FESTIVAL BAROQUE DE TARENTEAISE)**

S'engage à donner TROIS CONCERTS ci-dessous définis et dans les programmes musicaux suivants :

***Folias americanas – Ensemble Vedado – 30 juillet 2024 à 21h – Eglise de Ste Foy Tarentaise***  
(6 musiciens : 3 violes de gambe, théorbe, clavecin, percussions)

***L'homme armé, Larmes et Alarmes – Ensemble Clément Janequin & Les Sacqueboutiers – 5 août 2024 à 21h – Eglise de Séez – Splendeurs polyphoniques de la Renaissance***  
(5 musiciens et 5 chanteurs)

***O'er the moor – The Kraken Consort - 7 août 2024 – Chants et airs de danse d'Irlande et d'Ecosse : Concert à 20h Eglise des Chapelles & bal traditionnel à 21h30 salle des fêtes des Chapelles.***  
(6 musiciens et 2 chanteurs)

### **A LA CHARGE DE MUSIQUE ET PATRIMOINE EN TARENTEAISE :**

- Convention d'occupation d'église avec l'archevêché (condition de validité du présent contrat)
- Mise en place de l'église pour l'accueil des musiciens et du public / Remise en état après le concert
- Assurance responsabilité organisateur de spectacle
- Communication, information, affichage
- Régie orchestre et régie lumière / Billetterie, accueil du public

- Frais artistiques : cachets, charges sociales, déplacements et logement des musiciens

#### **A LA CHARGE DES SITES :**

- Demande d'autorisation au prête affectataire et mise à disposition du lieu cultuel pour le concert
- Information/Communication locale à l'aide des outils fournis par le Festival
- Prise en charge par chaque site des repas des artistes le soir du concert, avant la représentation

**MONTANT DE LA PARTICIPATION : 7500 €** (soit 2500 € par soirée) dont :  
5000 € facturés à la CCHT (soit 100 % du montant du concert des Chapelles et 50 % du montant des concerts de Séez et Sainte-Foy-Tarentaise)  
1250 € facturés à la commune de Sainte-Foy-Tarentaise  
1250 € facturés à la commune de Séez

**BILLETTERIE** : Elle est acquise par Musique et Patrimoine en Tarentaise

**CONTRAT EN DEUX EXEMPLAIRES, DONT UN A NOUS RETOURNER (par mail)**

**Fait le 27 mai 2024 à Moûtiers,**

Signatures

Pour la Communauté de Communes,

Pour Musique et Patrimoine  
Bruno Berthier,  
Président

